



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé****Treizième session**

Genève, 25-27 mars 2019

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Exécution du programme de travail :****Équipe de spécialistes des politiques  
d'innovation et de compétitivité****Projet de stratégie du SPECA sur l'innovation  
au service du développement durable****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. À sa douzième session qui s'est tenue le 6 décembre 2017 à Douchanbé (Tadjikistan), le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) a insisté sur l'importance de se doter d'une stratégie d'innovation pour aider la région couverte par le SPECA à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).
2. À sa treizième session qui s'est tenue le 21 septembre 2018 à Almaty (Kazakhstan), il a accueilli avec satisfaction le projet de stratégie et a prié les pays participant au SPECA, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de le finaliser. Ce projet est présenté au Comité pour information.

**II. Vision***Contexte*

3. Réaliser les ODD est une tâche difficile à laquelle se sont engagés les États Membres de l'ONU, dont les pays participants au SPECA. À cette fin, les gouvernements et les sociétés doivent mobiliser suffisamment de ressources et de capacités et faire participer toutes les parties prenantes concernées. L'innovation peut et doit être l'un des principaux moteurs de l'exécution de cet ambitieux programme, dans la mesure où elle peut contribuer à la fois au progrès technologique et à l'accroissement de la prospérité. Compte tenu du large éventail d'objectifs et cibles de développement durable interconnectés, des approches et solutions novatrices ainsi que le développement de capacités d'innovation seront nécessaires pour relever les défis liés à leur réalisation. L'innovation ne s'entend pas



seulement des changements technologiques, mais aussi des changements dans les pratiques organisationnelles, sociales et du travail, et, à ce titre, elle pourrait avoir un effet puissant sur la transition vers le développement durable dans la région couverte par le SPECA.

4. En assurant un développement durable, les pays participant au SPECA ne souhaitent pas seulement répondre aux attentes de leur société mais également être à la pointe des efforts entrepris dans le monde pour réaliser les ODD. Compte tenu du caractère transfrontière d'un grand nombre de défis régionaux liés au développement durable, concernant l'eau, l'énergie, l'environnement, le transport, l'infrastructure des technologies de l'information et des communications et la réduction des risques de catastrophe par exemple, les pays participant au SPECA vont unir leurs forces pour trouver à ces enjeux des solutions novatrices concertées qui leur soient mutuellement profitables.

5. L'innovation peut également être un puissant moteur du développement économique en général et elle peut entraîner la transformation structurelle et la diversification des économies des pays participant au SPECA. Elle peut également les aider à accélérer leur intégration régionale et leur intégration dans l'économie mondiale. À cette fin, les pays participant au SPECA doivent créer et renforcer les liens à tous les niveaux : au sein de l'économie locale, avec les pays voisins et avec les chaînes de valeur mondiales. Ils doivent également constituer une masse critique tangible de capacités de production et d'institutions et infrastructures connexes.

6. L'ambition des pays participant au SPECA est de développer et renforcer les capacités et les compétences pour élaborer et mettre en œuvre des politiques d'innovation au service du développement durable, non seulement en tenant compte du contexte national et des difficultés existantes, mais également en reconnaissant les effets transfrontières potentiels. En exécutant ces politiques, dont les effets seront peut-être transfrontières, les pays vont aussi œuvrer ensemble au renforcement du cadre institutionnel de coopération régionale. Grâce aux compétences développées, ils pourront promouvoir l'innovation au service du développement durable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières nationales respectives et réaliser des synergies au niveau de la région.

7. Conscients de la portée et de l'ampleur du problème, les gouvernements des pays participant au SPECA conviennent d'unir leurs forces afin de renforcer, d'une part, les capacités nationales pour élaborer des politiques d'innovation au service du développement durable et, de l'autre, la coopération régionale en encourageant l'innovation visant à résoudre des défis communs liés au développement durable. Le SPECA constitue une plateforme concrète et efficace pour cette coopération régionale.

8. La stratégie d'innovation au service du développement durable est un document de politique générale que les gouvernements des pays participant au SPECA ont conjointement approuvé, dans le but d'orienter les efforts à déployer ensemble pour réaliser la vision décrite ci-dessus. Elle porte sur des objectifs et activités d'intérêt commun et les pays participant au SPECA uniront leurs efforts pour la mettre en œuvre. LA CEE et la CESAP, les deux commissions régionales de l'ONU qui soutiennent ensemble le SPECA, appuieront également sa mise en œuvre.

### **III. Objectifs**

9. L'objectif général de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable est d'améliorer durablement les capacités et compétences nationales des pays concernés dans les domaines de la formulation et de la mise en œuvre de politiques d'innovation axées sur le développement durable et d'améliorer qualitativement la coopération régionale pour ce qui est de la mise en œuvre d'innovations propices au développement durable.

10. À cette fin, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus :

a) Améliorer l'ensemble des connaissances et compétences des principales parties prenantes dans les pays participant au SPECA, afin d'opposer des solutions novatrices aux difficultés liées à la réalisation des ODD ;

- b) Renforcer le dialogue politique régional et l'échange de bonnes politiques et pratiques, y compris s'agissant d'attirer l'expertise internationale de pointe dans le domaine de l'innovation au service du développement durable ;
- c) Déterminer ensemble quels défis régionaux et transfrontières liés au développement durable sont prioritaires, d'intérêt commun et appellent des solutions novatrices ;
- d) Renforcer le cadre institutionnel de coopération régionale pour mettre en œuvre des solutions novatrices en réponse aux défis communs liés au développement durable ;
- e) Faciliter la diffusion d'innovations et le transfert de technologies permettant de répondre aux défis liés au développement durable dans la région ;
- f) Renforcer la coopération avec les plateformes et mécanismes de collaboration internationale qui favorisent l'innovation au service du développement durable dans le cadre du système des Nations Unies ;
- g) Contribuer à améliorer le niveau de réalisation des ODD par les pays participant au SPECA ;
- h) Mieux faire connaître, dans les pays participant au SPECA, le rôle de l'innovation dans la réalisation des ODD.

## IV. Activités

### *Renforcement des capacités*

11. Organiser des séminaires nationaux et/ou régionaux de renforcement des capacités à l'intention des principaux décideurs et parties prenantes en matière d'innovation et de développement durable dans les pays participant au SPECA.
12. Organiser des ateliers nationaux et/ou régionaux de formation pratique pour des praticiens et parties prenantes concernés, sur des thèmes et problèmes précis relatifs à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives d'innovation au service du développement durable.
13. Les pays participant au SPECA pourraient envisager l'organisation de voyages d'étude et d'échanges pour les décideurs afin de partager les meilleures pratiques, dans la région et au-delà, sur la manière de mettre en place des politiques et institutions efficaces pour promouvoir une croissance durable fondée sur l'innovation.
14. Appuyer la création d'un réseau d'instituts de recherche qui se consacrent à l'innovation dans les domaines concernés par les ODD et qui pourraient également soutenir le détachement bilatéral ou multilatéral d'experts en innovation dans les pays participant au SPECA.

### *Élaboration des politiques et dialogue*

15. Repérer les faiblesses existantes dans les systèmes nationaux d'innovation, notamment les éléments et aspects de politiques d'innovation qui les empêchent d'appuyer le développement durable.
16. Organiser périodiquement des séminaires régionaux d'échange d'informations sur les bonnes politiques et pratiques en matière d'innovation au service du développement durable, avec la participation d'experts internationaux de premier plan.
17. Envisager l'organisation de missions d'assistance technique par des experts internationaux de premier plan pour qu'ils aident les décideurs dans les pays participant au SPECA à faire face aux lacunes existant dans leurs systèmes nationaux d'innovation.
18. Mettre en place des mécanismes de coopération régionale pour coordonner et harmoniser les réglementations relatives à la promotion de l'innovation.

19. Cerner les obstacles à la coopération régionale dans les domaines des politiques d'innovation au service du développement durable et convenir des mesures destinées à les éliminer ou à les atténuer.
20. Rendre compte régulièrement des progrès accomplis par rapport aux objectifs, cibles indicateurs du développement durable concernés et échanger sur les meilleures pratiques.
21. Coopérer pour appliquer la méthodologie relative à l'indice sous-régional des politiques d'innovation et utiliser cet indice pour mesurer les progrès accomplis dans l'amélioration des politiques nationales d'innovation.
22. S'entendre sur plusieurs domaines d'innovation visant à résoudre des défis liés au développement durable qui sont hautement prioritaires pour les pays participant au SPECA et pour lesquels la coopération internationale peut produire des synergies et des économies d'échelle au niveau régional.
23. S'efforcer de réaliser périodiquement des études nationales sur l'innovation au service du développement durable.
24. Envisager l'organisation d'un forum régional annuel, consacré aux questions d'innovation liées au développement durable qui font l'objet de collaborations, comme la science ouverte, l'innovation ouverte, l'innovation sociale, etc.

#### *Réseau et coopération régionaux*

25. Créer un réseau du SPECA pour les politiques d'innovation au service du développement durable, avec la participation des principales parties prenantes de chaque pays participant et le soutien d'un portail commun consacré à la recherche et à l'innovation et au partage d'informations et de connaissances.
26. Mettre en place des mécanismes permettant des consultations régionales régulières entre pays participant au SPECA, sur les politiques d'innovation au service du développement durable qui revêtent un intérêt commun, notamment les conclusions et recommandations figurant dans les études nationales sur l'innovation au service du développement durable.
27. Repérer, au moyen de consultations, les problèmes de développement durable qui sont prioritaires pour les pays participant au SPECA et qui nécessitent des approches et une coopération transfrontières et régionales.
28. Étudier les possibilités et les conditions de mise en place de partenariats d'innovation dans les pays participant au SPECA, en s'inspirant de l'exemple positif des partenariats européens d'innovation afin de promouvoir les solutions novatrices régionales concertées pour répondre aux défis liés au développement durable et mettre en place des mécanismes appropriés pour partager les risques de l'exécution de tels projets.
29. Envisager d'éventuelles activités et politiques communes pour promouvoir l'établissement de chaînes d'approvisionnement régionales, lesquelles contribuent à la mise en commun de technologies novatrices et de méthodes pour l'organisation de la production et du commerce, en particulier de produits novateurs, et aident les entreprises des pays participant au SPECA à travailler au-delà des frontières.
30. Envisager l'organisation d'une compétition internationale de projets d'innovation issus des pays participant au SPECA, ciblant surtout les jeunes innovateurs de la région.

#### *Transfert de technologies et appui aux entrepreneurs innovants*

31. Proposer des mesures coordonnées qui favorisent les liens des pays participant au SPECA avec les chaînes de valeur technologique mondiales, notamment des stratégies coordonnées vis-à-vis de l'investissement étranger direct.
32. Proposer et examiner des options pour créer un bureau régional conjoint pour le transfert des technologies, qui favoriserait le transfert de technologies novatrices et la commercialisation d'innovations qui répondent aux défis liés au développement durable dans la région.

33. Établir des relations de coopération avec le Mécanisme de facilitation des technologies de l'ONU, dans le but d'assurer une large collaboration internationale multipartite, et de partager et d'exploiter les meilleures pratiques relatives au transfert de technologies.

34. Les pays participant au SPECA pourraient envisager de créer un fonds commun pour l'innovation au service du développement durable, lequel fournirait un appui initial aux entrepreneurs innovants et une aide aux programmes d'accélération pour les jeunes entreprises innovantes dans le domaine du développement durable dans les pays participants, avec la participation de ceux-ci et des donateurs internationaux.

35. Les pays participant au SPECA pourraient s'entendre sur un ensemble d'éventuels projets régionaux communs liés à l'innovation au service du développement durable, dans le cadre desquels la coopération pourrait produire des synergies et des économies d'échelle au niveau régional, et prendre contact avec des organismes donateurs internationaux au sujet d'éventuels financements pour les études de préfaisabilité et de faisabilité des projets pilotes.

#### *Coopération au niveau mondial*

36. Soutenir la coopération avec les initiatives existant au niveau mondial comme le Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies, le Forum sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

37. Prendre contact avec des structures internationales correspondantes pour stimuler le dialogue entre experts et mobiliser un surcroît d'expertise et de ressources, en particulier celles qui facilitent le transfert de technologies au service d'activités propices au développement durable.

#### *Sensibilisation*

38. Organiser dans chacun des pays participant au SPECA, des campagnes destinées à mieux faire connaître au grand public le rôle de la technologie et de l'innovation dans la société et à créer une culture de l'innovation.

39. Planifier et mener des actions de sensibilisation pour mieux faire connaître au grand public les objectifs et activités de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable.

40. Organiser un ensemble d'activités de communication afin de faire connaître aux parties prenantes et au grand public dans la région, les réalisations et les bonnes pratiques mises en œuvre par chacun des pays participant au SPECA aux fins de promotion de l'innovation en réponse aux défis liés au développement durable.

41. Le projet de stratégie invite également les pays participant au SPECA qui ne l'ont pas encore fait à élaborer et adopter au niveau national des programmes stratégiques pour le développement durable et à accorder une attention spéciale aux politiques d'innovation qui favorisent le développement durable et la réalisation de projets dans le cadre de ces programmes.

## **V. Calendrier**

42. La limite de mise en œuvre de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable pourrait correspondre à la date fixée pour les ODD, à savoir 2030, sous réserve de consultations entre les gouvernements des pays participant au SPECA, qui pourraient également convenir d'une date de début. Cette dernière pourrait aussi dépendre de la disponibilité et de l'accessibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre.

## VI. Ressources

43. La stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable est un cadre de coopération régionale et de coopération et d'assistance technique internationales. Pour sa mise en œuvre, les pays participant au SPECA devront allouer des ressources suffisantes, notamment pour l'organisation et l'accueil de manifestations et le soutien au réseautage entre parties prenantes. Ils seront surtout invités à fournir des ressources humaines, sous forme d'expertise et d'efforts.

44. Aux fins de coordination des efforts déployés au niveau national, chaque pays devrait nommer un point de contact (une personne qui bénéficierait du soutien d'une institution ou d'une équipe), qui dirigerait les activités pour l'élaboration puis la mise en œuvre de la stratégie.

45. Des ressources supplémentaires pourraient venir de donateurs internationaux, comme la Banque asiatique de développement et le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, qui pourraient également être invités à se joindre à l'initiative et à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. La CEE et la CESAP examineront les possibilités de soutien à la stratégie dans le cadre de leurs ressources budgétaires et extrabudgétaires. Elles pourraient en outre prendre contact avec leurs partenaires de développement en vue d'un éventuel soutien aux activités envisagées dans le cadre de la stratégie.

## VII. Gouvernance

46. Les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable seront contrôlés par les structures intergouvernementales existantes, comme le Conseil d'administration et les groupes de travail thématiques du SPECA (en premier lieu, le Groupe de travail sur le développement fondé sur le savoir). Il sera peut-être nécessaire d'actualiser le mandat du Groupe de travail du SPECA sur le développement fondé sur le savoir, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration.

47. Les points de contact de chaque pays, aidés par leurs équipes, dirigeront et coordonneront la mise en œuvre au niveau national. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, ils organiseront une large campagne pour informer toutes les parties prenantes et le grand public de leur pays de cette initiative, ses objectifs et les activités proposées. Au moment de sa finalisation, ils formeront une équipe de rédaction pour produire le texte de la stratégie, qui sera approuvé par tous puis soumis pour examen au Conseil d'administration du SPECA. Pour ce qui est de la mise en œuvre, les points de contact nationaux se mettront d'accord entre eux sur les moyens les plus efficaces de réaliser les activités de coopération qui revêtent un caractère transfrontière.

48. Aux fins de bonne gouvernance, les gouvernements des pays participant au SPECA mettront en place un système de suivi fondé sur des rapports d'évaluation et de suivi périodiques, qui seront présentés au Conseil d'administration du SPECA pour examen. Ces rapports porteront pour commencer sur les progrès réalisés par rapport aux cibles et indicateurs de l'objectif 9 et d'autres ODD pertinents et pourraient ensuite contenir d'autres indicateurs fondés sur un indice des politiques d'innovation adapté à la région. Les points de contact nationaux et leurs équipes auront la responsabilité de préparer les contributions à ces rapports et le Groupe de travail du SPECA sur le développement fondé sur le savoir aidera à compiler ces rapports nationaux sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie d'innovation. Selon les résultats qui seront présentés dans ces rapports, le Conseil d'administration pourra décider d'introduire des changements dans la stratégie.